

## Conseil Municipal du 4 février 2021

La séance débute par une minute de silence à l'intention des 2 victimes de Valence à Pôle Emploi et dans une usine de Guilhaud-Granges.

A l'ouverture, Thomas Huriez demande que le prochain CM se tienne un samedi matin pour faciliter la présence des « actifs » indisponibles à 16 h et celle du public contraint de partir avant 18 h. Il propose une retransmission vidéo de la séance. Refus net et brutal de MHT au motif que du public est présent et que les moyens d'une vidéo seraient trop onéreux.

Point d'information par une Conseillère Municipale sur la campagne de vaccination : un modèle d'autosatisfaction ; s'il y a des problèmes c'est dû au manque de doses alors que les personnes vaccinées viennent non seulement de Romans mais de tout le Sud-est ; les retours annoncés sur la satisfaction des personnes vaccinées sont de plus de 99 % de satisfaits !

**Point 1** – Subvention aux associations. Thomas Huriez s'étonne de la baisse des subventions aux associations culturelles (de 2 M€ à 1,8 M€) ; Isabelle Pagani prend comme exemple la MJC Robert Martin. La réponse est que ces associations toucheront la moitié de leur subvention et qu'une deuxième moitié pourra être versée en juin après l'établissement d'une convention d'objectifs. A noter que les associations sportives touchent la totalité de leurs subventions au motif, suivant l'adjoint aux sports, qu'ils ont des frais fixes même sans activité.

**Points 2 et 3** – Conventions avec l'Université de Grenoble-Alpes et Accès Université Populaire pour la transformation de la « Digitale Académie » en « Campus Connecté ». Ce changement permet de recevoir un financement de 200 k€ (150 pour Accès et 50 pour l'Université). Ce point présenté par MHT est aussi l'occasion de se décerner un grand satisfecit en oubliant un peu que la réussite de ce projet est surtout liée à Accès qui assure la partie pédagogique et l'organisation.

**Point 4** : - Masters de Pétanque 2021 : Etablissement d'une Convention de partenariat. Joseph Guinard demande que cette manifestation ne se tienne pas en vase clos mais soit ouverte sur la ville ; la réponse est de demander au Bar l'Alhambra s'il n'est pas content de la tenue de cet événement devant chez lui.

**Point 5** : Remise gracieuse aux élèves de l'école d'art municipale pour la fermeture au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Accord unanime.

**Point 6** : Conventions avec les structures d'éducation populaires. Interventions de l'opposition. Annonce du début prochain des travaux de remise en état de la Maison Citoyenne Noël Guichard maintenant que le contentieux avec les assurances est réglé.

**Point 7** : Renouvellement du comité des usagers ; *je ne connais pas le rôle de ce comité*. Alain Villard qui se permet de demander si un Conseiller Municipal de l'opposition pourrait participer à ce comité se fait renvoyer dans ses 22 (MHT : c'est mon choix).

**Point 8** : Règlement Local de Publicité : ?

**Point 9** : Opération façades 2021 – 2026. Enveloppe annuelle de 100 k€. Intervention de l'opposition pour demander de concentrer sur les secteurs 1, 2 et 3 (Centre Ville) au détriment du secteur 4 (Gambetta). Réponse : si les aides sont insuffisantes, on augmentera le budget.

**Point 10** : Prolongation de la convention de partenariat avec Urbalyon. RAS

**Point 11** : Acquisition de 2 salles voutées à la Maison du Mouton pour 3 k€. RAS

**Points 12, 13 et 14** : Acquisitions et problèmes de servitudes. RAS

**Point 15** : Construction d'un gymnase multisports. MHT lit un article du règlement qui lui permet de demander à Thomas Huriez de quitter la salle pendant le débat et le vote pour cause de conflit d'intérêt.

Interventions très argumentées de Isabelle Pagani, Alain Villard (*belel intervention mais il s'est fait couper la parole au bout de 5 mn conformément à la règle que MHT avait annoncée en début de séance*), Joseph Guinard. Ces interventions n'ont pas empêché la majorité de voter unanimement cette délibération, l'opposition votant contre.

**Points 16 et 17** : Problèmes immobiliers. RAS

A 17 h 45, MHT annonce que le public doit quitter la salle s'il ne veut pas avoir de problème avec le couvre-feu. Thomas Huriez en profite pour relancer la demande d'une vidéo ; MHT répond qu'elle avait prévu un timing permettant d'épuiser l'ordre du jour avant 18 h mais que le retard était dû au temps passé par l'opposition sur le point 15.

*Que ce serait bien s'il n'y avait pas d'opposition et que tout pouvait se décider à 2 ou 3 dans un bureau ! On perdrait moins de temps.*